



**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE  
COMMUNE DE SCIONZIER**

**REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE  
Arrêté n°AMV2024\_195**

Le Maire de Scionzier,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-18,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 fixant le nombre des adjoints au Maire,

Vu le vote intervenu le 11 mars 2023 désignant les adjoints au maire suivants : Monsieur RICHARD Gérald (1<sup>er</sup> adjoint), Mme DUFOUR Alice (2<sup>ème</sup> adjoint), Monsieur DUSSAIX Julien (3<sup>ème</sup> adjoint), Madame CARTIER Karin (4<sup>ème</sup> adjoint), Monsieur DELISLE Jean-Marie (5<sup>ème</sup> adjoint), Madame CALDI Séverine (6<sup>ème</sup> adjoint), Monsieur LAMALLEM Abdellah (7<sup>ème</sup> adjoint), Madame NIGEN Caroline (8<sup>ème</sup> adjoint).

**ARRETE**

**Adjoint aux sports**

**ARTICLE 1er** : Délégation est donnée à **Monsieur DELISLE Jean-Marie**, cinquième adjoint, pour assurer au lieu et place du Maire et sous sa responsabilité, les fonctions ci-après :

- Suivi du service des sports.
- Elaboration et suivi de l'ensemble des manifestations concourant à l'animation sportive de la commune et représentation de la commune auprès des instances publiques ou privées en charge de l'organisation de manifestations sportives à caractère communal ou intercommunal.
- Relation avec les associations sportives.
- Suivi du sport scolaire des premier et second degré et représentation de la commune auprès des établissements scolaires publics ou privés pour toute affaire relevant de la compétence du service des sports.
- Suivi et gestion des équipements sportifs de la commune.
- Elaboration avec les associations des plannings de réservation des équipements sportifs.
- Elaboration, suivi et évaluation des activités et programmations budgétaires du service des sports.
- Développement du sport pour tous (parcours sportifs, ...).
- Suivi et développement de la gestion de la forêt avec les organismes officiels (ONF, ...).
- Organisation du Téléthon.

**ARTICLE 2** : Délégation de fonction et signature est également donnée, en l'absence de Caroline NIGEN, 8<sup>ème</sup> adjointe, dans le cadre des procédures relatives aux hospitalisations d'office.

**ARTICLE 3** : L'arrêté n° AMV2023\_064 du 24 mars 2023 est abrogé.

**ARTICLE 4** : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, transmis au contrôle de légalité puis publié sur le site internet de la commune.

A SCIONZIER, le 18 novembre 2024

Publié sur le site internet de la  
commune le 26/11/2024

Le Maire,

Sandro PEPI



Notifié à l'intéressé le 25 Novembre 2024

Spécimen de la signature de  
Monsieur Jean-Marie DELISLE